

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 26 AVRIL 2011

N° 3 - 93 /2011 : ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES DOCUMENTS NUMÉRIQUES EN BIBLIOTHÈQUE (A.D.D.N.B.)

Pilote : Médiathèque Pierre-Amalric

Autres services concernés : médiathèque de Saint-Juéry, Médiathèque de Lescure d'Albigeois, Direction Générale

Monsieur Claude JULIEN, rapporteur,

La médiathèque d'agglomération Pierre-Amalric expérimente depuis le début de l'année plusieurs actions pour développer les ressources numériques (accès à la plate-forme lekti.net, atelier d'écriture numérique, page Facebook des médiathèques, etc...). Dans ce cadre, la médiathèque souhaite expérimenter des liseuses et tablettes numériques pour sensibiliser les professionnels aux nouveaux usages et pratiques de lecture, avant de pouvoir proposer ce nouveau service dès que possible aux lecteurs dans des conditions techniques et juridiques qu'il reste à déterminer.

Pour cette expérimentation, il est prévu de faire appel à l'A.D.D.N.B. (**Association pour le Développement des documents Numériques en bibliothèques**), qui a pour mission le développement de l'utilisation des documents numériques, par le prêt ou la consultation, en bibliothèque.

Elle a pour but notamment de :

- Promouvoir la coopération entre les bibliothèques utilisant des documents numériques.
- D'être un moyen de communication commun avec les éditeurs (ou les ayants droit), en vue d'étudier les modalités de prêt et de consultation sur place des documents numériques.
- D'étudier les questions d'ordre technique, administratif et juridique concernant les documents numériques.

Montant de la cotisation : 70 € (pour une population entre 50 et 100 000 habitants).

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois adhère à cette association au bénéfice des médiathèques d'Albi, de Lescure d'Albigeois et de Saint-Juéry.

L'adhésion à cette association permettra aux médiathèques de bénéficier du prêt pour expérimentation de liseuses ou tablettes numériques pour une période de 6 semaines.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du bureau communautaire du 19 avril 2011,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE l'adhésion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'A.D.D.N.B. (Association pour le Développement des documents Numériques en bibliothèques).

DIT QUE les crédits correspondant aux cotisations annuelles sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

DÉSIGNE le Président ou son délégué, pour représenter la communauté d'agglomération de l'Albigeois lors des assemblées générales de cette association.

AUTORISE le Président à entreprendre toute démarche pour l'adhésion de cette association.

Pour extrait conforme,
Fait le 26 Avril 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE